

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Stéphane **ROUBEAU**, Responsable comptable ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres excusés

Marc **TILLY**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président.

Ordre du jour

| | | |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. | OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT | 3 |
| II. | APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2021 | 3 |
| III. | INFORMATIONS GÉNÉRALES | 3 |
| 1. | Statistiques | 3 |
| 2. | Résultats | 4 |
| 3. | Événements | 5 |
| 4. | CNOSF | 5 |
| 5. | Activités Fédérales..... | 6 |
| 6. | Live des jeux | 6 |
| 7. | Point juridique | 6 |
| 8. | CACI | 7 |
| IV. | INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL | 9 |
| 1. | Président de la LNC..... | 9 |
| 2. | Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire | 10 |
| 3. | Directeur technique national | 10 |
| V. | COMMISSIONS..... | 12 |
| 1. | Commssion CACG | 12 |
| 2. | Jeunesse | 13 |
| 3. | Cyclo-cross..... | 14 |
| 4. | BMX | 14 |
| 5. | Piste | 15 |
| 6. | Vivre Vélo au féminin | 16 |
| VI. | DEMANDE DE LICENCE 2022 | 17 |
| VII. | TARIFICATION 2022 | 18 |
| VIII. | FINANCES | 20 |
| IX. | RÈGLEMENT DES MUTATIONS 2022..... | 21 |
| X. | DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION | 22 |
| XI. | ÉPREUVES OFFICIELLES | 24 |
| XII. | QUESTIONS DIVERSES..... | 24 |

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif ainsi qu'à Stéphane ROUBEAU, responsable comptable.

Il annonce que Marc TILLY, retenu sur le Tour de France, est excusé pour la séance de ce jour. Il en est de même pour Éric JACOTÉ, retenu par les Championnats de France de VTT Cross-Country à Levens.

Il relate la soirée qui a précédé l'Assemblée générale électorale du CNOSF à laquelle assistait l'ensemble des dirigeants sportifs.

Cette soirée fut un bel hommage rendu à Denis MASSEGLIA, Président durant douze ans du CNOSF, et a constitué une véritable leçon d'humilité en donnant à voir le parcours de Monsieur MASSEGLIA.

Le Président évoque ensuite certains propos tenus par une personnalité du cyclisme français relatifs aux chutes dans le Tour de France accompagné d'un amalgame très maladroit avec les jeunes coureurs. Ces propos ont un effet très négatif sur le cyclisme en général, alors que les chutes du Tour de France relèvent d'un problème interne au peloton cyclisme professionnel. De très belles courses, tant chez les Cadets que chez les Amateurs, peuvent avoir lieu sans pour autant exposer les athlètes à cette forme de chutes qui a impacté une grande partie du peloton du Tour de France.

Certes, la chute demeure un élément malheureusement inévitable dans la pratique du cyclisme, mais il convient de ne pas faire d'amalgame public dangereux avec la pratique du cyclisme professionnel qui doit être totalement décorrélée des autres pratiques tant les conditions techniques sont différentes.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2021

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 99 940 au 30 juin 2021, dont 11 365 femmes, soit 11,37 % du nombre total. Par rapport au 30 juin 2020, le retard du nombre de licenciés est de 1 263, soit -1,25 %.

Il est signalé que plusieurs Comités régionaux connaissent une situation plutôt positive, en particulier les Comités régionaux ultramarins (+7,61 %) et le Comité régional AURA qui affiche une progression de 6,14 %, ce qui traduit un accompagnement assez profond des clubs.

En revanche, la situation est plus préoccupante dans les Comités régionaux des Hauts-de-France (-8,79 %) et des Pays de la Loire (-9,04 %). Conséquemment, il convient d'être vigilant et d'envisager un accompagnement spécifique.

L'évolution des chiffres par discipline est la suivante :

- le cyclisme dit traditionnel : -6,09 % (-7,92 % pour la Route) ;
- le VTT : +3,47 % (toutes les disciplines sont en hausse, excepté le Cross-country) ;
- le BMX : +5,63 %.

S'agissant du type de licences, la répartition s'établit comme suit :

- Compétition : -8,52 %. Cette catégorie demeure impactée notamment par la baisse des Pass Open (-13,91 %) et des Pass Cyclisme (-14,15 %) ;
- Apprentissage et bien-être : +5,53 %. Seules les licences Baby Vélo, Cadets et Minimes sont en recul ;
- Loisirs Performance : -2,66 %. Les cyclosporives accusent une baisse de 11,79 %, tandis que les licences Loisirs enregistrent un léger recul de 2,77 % ;
- Staff : -3,43 % ;
- Staff Pro : +8,50 %.

Fabien RAFFOUX complète en précisant que le système Cicle-Web contient à ce jour 101 977 licences, dont 100 313 totalement validées.

Quant à la prise de licences dématérialisées, la courbe tend à se stabiliser tout en étant supérieure à celle de l'année dernière.

S'agissant des licences par catégorie d'âge, le nombre de licences des 0-20 ans est supérieur à 2020 et équivalent à 2019. À noter que le renouvellement a été plus important sur cette tranche d'âge, probablement du fait de la mise en place de l'aide de dix euros.

Gilles DA COSTA relève que l'effet de cette aide se constate au fil de l'eau. Par ailleurs, il rappelle que des conditions d'intéressement et de versement aux clubs ont été définies, et que les résultats interviendront lors de l'arrêt de la prise de licences pour 2021. Ainsi, il sera possible de mesurer la progression des différents clubs sur les catégories Jeunes.

2. Résultats

Le Président félicite Julian ALAPHILIPPE pour sa victoire et son maillot jaune dans la première étape du Tour de France.

Il fait part de la quatrième victoire de Loana LECOMTE en Coupe du Monde de VTT Cross-country aux Gets et de la troisième place de Jordan SARROU.

Quant à Pauline FERRAND-PRÉVOST, ses capacités physiques ne cessent de s'améliorer et laissent espérer de bons résultats pour les Jeux olympiques de Tokyo.

3. Événements

Le Président relate la qualité et la beauté des Championnats de France sur Route qui ont eu lieu à Épinal, ainsi que les audiences de télévision qui ont été très positives.

Parmi les autres événements sportifs, figurent également le Championnat de France de BMX Elite à Sarrians et la Coupe du Monde de VTT aux Gets, lors de laquelle les spectateurs furent nombreux malgré de mauvaises conditions météorologiques.

Gilles DA COSTA revient sur les Championnats de France sur Route d'Épinal et évoque le dysfonctionnement relatif au partage de l'animation entre les deux commentateurs et la commentatrice qui n'ont pas réussi à collaborer de manière efficace et fluide. Il est essentiel de mener une réflexion sur ce point afin qu'un tel problème ne se reproduise pas à l'avenir.

Nicolas ANDRÉ partage ces considérations en insistant que le fait d'avoir les courses amateurs et femmes étant très rapprochées dans le temps avec de surcroît une présentation des coureurs amateurs sur le car-podium GSF de la ligne d'arrivée est une erreur engendrant cette crispation des speakers et une nuisance à la valorisation des deux catégories de coureurs concernées. Il signale qu'il sera également indispensable de revoir le positionnement du podium protocolaire qui n'était pas approprié.

4. CNOSF

Le Président relate l'Assemblée générale électorale lors de laquelle Brigitte HENRIQUES a été élue Présidente dès le premier tour. De fait, les personnes qui s'étaient constituées autour de sa candidature ont été élues au Conseil d'administration du CNOSF. Parmi ces personnes figurent Marie-Françoise POTEREAU, candidate pour la Fédération française de hockey sur gazon, ainsi que le Président de la FFC.

Lors du premier Conseil d'administration qui s'est réuni le 6 juin 2021, l'exécutif a été mis en place et le Président de la FFC a accepté d'endosser le rôle de Trésorier général du CNOSF qui lui était proposé par sa Présidente.

La composition du Bureau Exécutif comporte plusieurs vice-présidents et vice-présidentes. Ainsi, Marie-Françoise POTEREAU sera Vice-Présidente en charge de la relation avec Paris 2024 et de la mixité. Quant au Président de la Fédération, il sera membre du Comité d'audit de Paris 2024.

Gilles DA COSTA souligne qu'il importe de ne pas minimiser le choix de Marie-Françoise POTEREAU et du Président dans l'établissement de la gouvernance du CNOSF. En effet, leur implication respective, à la fois remarquée et appréciée, est au travers de ce choix pleinement récompensée. Cette implication rejaillit sans aucun doute sur la Fédération Française de Cyclisme.

Au nom du Bureau Exécutif, il remercie et félicite très chaleureusement Marie-Françoise POTEREAU et le Président pour leur intégration au sein de l'exécutif du mouvement sportif français.

Yannick POUHEY espère que le nouveau Conseil d'administration saura revaloriser le sport fédéré, fortement mis à mal ces dernières années.

Le Président confirme qu'il s'agit d'un point qui devra être porté franchement par le Conseil d'administration.

Il indique que dans le cadre de ce premier Conseil, le sujet des CTS, dont les décisions sont en cours, et celui du Pass'Sport ont été abordés.

S'agissant du Pass'Sport — réduction de cinquante euros sur la prise de licence pour les jeunes de six à dix-huit ans éligibles à l'allocation de rentrée scolaire —, un document relatif aux modalités opérationnelles mentionne que les clubs recevront un remboursement de cinquante euros pour chaque licence par le biais de leur compte ASO. Les clubs ne disposant pas de ce compte bénéficieront d'une ouverture simplifiée. Un tutoriel sera diffusé prochainement par le ministère des Sports et le CNOSF.

Il importe que la Fédération, au travers des Comités régionaux et des Comités départementaux, mobilise diligemment les clubs n'ayant pas encore de compte ASO afin qu'ils entrent dans ce dispositif au plus tard à la fin du mois de septembre.

5. Activités Fédérales

Le Président relate sa visite de l'Institut de formation de la Fédération Française de Handball et son rendez-vous avec Patrick KARAM sur les enjeux de financement du Championnat du Monde Piste 2022 et du besoin en bâtiment de la FFC (Maison Sport-Santé et rapatriement de Montry).

Il fait part également de la réunion d'ouverture de l'audit financier lancé par le ministère qui s'est tenue le 24 juin 2021 en sa présence et à laquelle assistaient Gilles DA COSTA et Christophe MANIN.

6. Live des jeux

Marie-Françoise POTEREAU rappelle que le Live des Jeux se déroulera place du Trocadéro, du 23 juillet au 8 août 2021 pour les Jeux olympiques, et du 2 au 5 septembre 2021 pour les Jeux paralympiques.

La Fédération sera quant à elle mobilisée les 28, 29 et 30 juillet 2021 au travers d'animations d'e-cycling et de BMX Flat, avec une démonstration le 23 juillet 2021 sur la grande scène d'Alexandre JUMELIN, médaillé de bronze aux Championnats du Monde BMX Flat, UCI 2021.

Les Élus du Bureau Exécutif seront présents dans le cadre de cet événement, ainsi que les équipes de la communication et de la DTN.

Quant aux Élus des régions, ils recevront des invitations pour assister aux différents temps forts de cette manifestation.

7. Point juridique

Christophe LAVERGNE présente le tableau des dernières mesures sanitaires éditées par le Gouvernement et publiées sur le site Internet du ministère des Sports.

L'organisation des compétitions est de nouveau totalement libre, tant sur la voie publique que dans les ERP de type PA (plein air) et de type X (couvert), et elle n'est

soumise à aucune considération de jauge. De fait, la limitation initiale établie à 2 500 participants est caduque.

Toutefois, au-delà de 1 000 participants par épreuve, le pass sanitaire est obligatoire pour les participants prenant le départ simultanément.

Pour ce qui est du public, aucune jauge n'est imposée sur la voie publique et dans les ERP. À l'instar des règles relatives aux participants, le pass sanitaire est obligatoire au-delà de 1 000 personnes. Dans ce cas précis, le port du masque n'est plus obligatoire dans les ERP PA et X.

En revanche, pour la voie publique, en dehors des zones de départ et d'arrivée, le port du masque relève des autorités administratives et non de l'organisateur, quelles que soient les conditions de distanciation physique. À noter que les zones d'arrivée et de départ correspondent à des ERP PA éphémères. De fait, leur accès doit être contrôlé par l'organisateur et répondre aux dispositions des ERP PA : en deçà de 1 000 personnes, le port du masque est obligatoire et les gestes barrières doivent être respectés ; au-delà de 1 000 personnes, le pass sanitaire est obligatoire et le port du masque est non obligatoire.

Il est signalé que toutes ces mesures peuvent être mises en cause par le Préfet et l'organisateur de l'événement. Ainsi, ce dernier a la possibilité d'être plus restrictif en exigeant le port du masque en plus du pass sanitaire.

Yannick POUHEY précise que le port du masque demeure obligatoire pour les intervenants et les équipes organisatrices.

Xavier JAN spécifie les modalités de vérification du pass sanitaire à ce jour :

- le délai de vaccination est de quatorze jours après l'injection de la seconde dose, et de vingt-huit jours après le vaccin Janssen ;
- toute preuve doit être certifiée par un QR code de l'application TousAntiCovid ;
- le délai du test anti-Covid est de quarante-huit heures et non plus de soixante-douze heures ;
- la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

Le Président souligne l'importance de relayer le tableau concernant ces nouvelles mesures sanitaires sur le site Internet de la Fédération.

8. CACI

Yannick POUHEY rappelle que les non-licenciés doivent fournir un CACI (certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport) pour prendre le départ d'une course dans le cadre de la carte à la journée. Or, il s'avère que la rédaction des CACI est assez hétérogène et qu'elle pose un problème de compréhension aux organisateurs. En conséquence, il est indispensable de clarifier sa terminologie pour une meilleure lisibilité.

Christophe LAVERGNE expose les dispositions législatives et réglementaires relatives au CACI stipulées dans le Code du sport. Il donne lecture d'une partie des articles L231-2 et L231-2-1 comme suit :

« Article L231-2

I. - Pour les personnes majeures, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition. »

« Article L231-2-1

(...) II. – Pour les personnes majeures non licenciées, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition. »

Quant au règlement de la FFC, il stipule que dans le cadre de l'obtention d'une licence ou de la participation d'un non-licencié aux compétitions — lesquelles intègrent les cyclosporives — un CACI à la pratique du cyclisme en compétition doit être fourni.

Pour les licences n'ouvrant pas de droit aux compétitions, le règlement demande la délivrance d'un CACI à la pratique du cyclisme.

Yannick POUHEY ajoute que dans le cadre de la prise de licence, la formule inscrite sur le CACI est la suivante :

« (...) certifie avoir examiné ce jour le demandeur et n'avoir constaté aucun signe clinique apparent à la pratique du cyclisme en compétition. »

Il propose que ladite règle soit intangible dans la mesure où elle permet de regrouper plusieurs disciplines sous un vocable commun.

Le Président souligne qu'il est essentiel de défendre l'unicité de la Fédération, laquelle est pleinement délégataire d'un certain nombre de disciplines. Par conséquent, il n'est pas souhaitable de délivrer des licences qui cantonnent dans une seule discipline ni de segmenter le niveau de pratique des licenciés en dehors de toute logique de catégories.

Il soumet au vote la proposition visant à conserver l'acception actuelle, à savoir « la pratique du cyclisme en compétition » pour l'obtention d'une licence.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY poursuit avec le cas des non-licenciés et les difficultés liées au CACI demandé. Dans une logique de simplification, il conviendrait d'accepter le CACI du triathlon en compétition, dans la mesure où une personne pratiquant du triathlon en compétition peut également pratiquer du cyclisme en compétition.

Pour le reste, il recommande de ne pas ouvrir davantage la diversification afin de faciliter la lisibilité de la réglementation afférente.

Le Président souscrit à ces propos, car il importe de conserver cette logique de simplification pour les organisateurs.

Nicolas ANDRÉ souhaite savoir s'il est possible d'envisager la publicité d'un certificat médical type remis par la Fédération pour la participation des non-licenciés aux compétitions à l'instar du certificat mis en place par l'UNSS.

Le Président juge cette idée pertinente dans la mesure où elle permettrait de simplifier la participation des licenciés.

Il soumet au vote la proposition visant à créer un CACI type.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

Le Président confie à Christophe LAVERGNE et à Yannick POUHEY la mission d'étudier la question de l'ouverture des compétitions de cyclisme aux non-licenciés pratiquant du triathlon en compétition et bénéficiant à ce titre d'un CACI idoine.

Yannick POUHEY évoque ensuite avec précision la situation relative aux différentes manches de Coupe de France Cadets des départements Route et Piste dans l'interrégion Sud-Est. Il fait part d'un réel malaise et souhaite que cette situation ne perdure pas en 2022.

Le Président évoque la Commission des finances et rappelle que cette dernière nécessitait d'être complétée. Pour ce faire, Didier MARCHAND, son Président, propose la candidature de Gilles GIRARDOT.

Il met aux voix la proposition de Didier MARCHAND visant à nommer Gilles GIRARDOT à la Commission des finances.

La candidature de Gilles GIRARDOT à la Commission des finances est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président annonce qu'un des membres de la Commission Polo Vélo démissionne de ses fonctions pour cause de départ à l'étranger. Son Président, Alex LESCA, propose de nommer Monsieur Yvon LÉGER, Président du Nointot-Bolbec, pour le remplacer.

Il soumet au vote des Élus du Bureau Exécutif la proposition d'Alex LESCA.

La candidature d'Yvon LÉGER est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN adresse ses félicitations à Marie-Françoise POTEREAU et au Président pour leur élection respective au Conseil d'administration du CNSOF.

Il évoque les Championnats de France qui, malgré un contexte difficile, ont été une grande réussite. Il félicite et remercie Nicolas ANDRÉ, ainsi que les équipes fédérales qui ont œuvré à ce beau succès. Il souligne par ailleurs la qualité des échanges qui ont eu lieu entre les élus durant toute la préparation de ces Championnats.

Il relate la visite du centre de formation de Chambéry effectuée avec Marie-Françoise POTEREAU qui s'est très bien déroulée.

Marie-Françoise POTEREAU confirme que cette visite a été un moment d'échange et de partage. Un point de vigilance a été émis concernant le recrutement particulièrement précoce des jeunes par des agents.

Xavier JAN estime que la présence des agents n'est pas problématique dès lors qu'ils savent accompagner et conseiller les jeunes coureurs et coureuses dans la pratique du vélo et tout au long de leur scolarité. Pour autant, il convient d'être vigilant quant à la qualité de leur action.

Patrick CLUZAUD relève que le centre de Chambéry effectue un très bon travail et que son positionnement est parfaitement clair. Néanmoins, la multitude des structures existantes ne permet pas une lisibilité claire des fonctions des uns et des autres. Il conviendrait de clarifier le rôle de chacun à l'avenir.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER déclare ne pas avoir de sujet particulier à aborder.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN annonce que les sélections pour les Jeux olympiques sont terminées. Au total, 28 titulaires — 12 femmes et 16 hommes — seront présents à Tokyo.

Pour information, la délégation française, toutes disciplines confondues, comptera 378 athlètes pour 31 fédérations contre 397 athlètes lors des Jeux olympiques de Rio.

À l'inverse, la délégation de cyclisme est en progression puisqu'elle passe de 23 athlètes, remplaçants inclus, lors des Jeux olympiques de Rio à 33 athlètes au total pour les Jeux olympiques de Tokyo. La montée en puissance des athlètes qualifiés est donc avérée.

Pour encadrer l'équipe, 40 personnes seront présentes. Les premiers départs pour le Japon auront lieu le lundi 12 juillet 2021.

Le Président indique qu'il est essentiel que les équipes fédérales reçoivent au fil de l'eau les résultats des performances sportives des athlètes de la FFC.

Ludivine DESMONTS-MORNET précise qu'un plan de communication est prévu à cet effet.

Christophe MANIN déclare que la nouvelle campagne d'octroi des délégations pour la période 2022-2024 est lancée. La date d'échéance pour déposer une demande de renouvellement ou d'attribution de délégation est fixée au 30 septembre 2021.

S'agissant de la forme de la demande de délégation pour le cyclisme, il n'existe pas de véritable logique dans la présentation des disciplines du cyclisme dans l'arrêté du 31 décembre 2016 accordant la délégation.

En conséquence, il conviendrait de regrouper les disciplines par type de pratique ou de vélo.

Le Président invite Christophe MANIN et Christophe LAVERGNE à réfléchir et à travailler sur la meilleure rédaction possible de la demande de délégation Fédérale.

Christophe MANIN aborde le sujet du VTTAE et l'organisation du Championnat de France de E-VTT enduro le 26 et 27 juin par la Fédération Française de Moto (FFM). Il indique avoir envoyé un courrier à la Direction des Sports pour signaler cet événement.

Dans une lettre datée du 3 juin 2021, le Directeur des sports précise à la FFC et à la FFM leur domaine respectif en mentionnant que les VTTAE de puissance inférieure à 250 watts et à 25 km/h relèvent de la FFC, tandis que les VTTAE de puissance supérieure à 250 watts et à 25 km/h relèvent de la FFM.

Or, la FFM estime que la partition par la puissance n'a pas de sens, car tout cycle à assistance électrique est assimilé à un engin motorisé. Elle propose à la FFC de travailler de concert à une demande de co-délégation répartie par disciplines dans la mesure où les activités des deux fédérations ne visent pas les mêmes publics.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président propose que la FFC demande la délégation pour tous les vélos à assistance électrique dans les limites en vigueur, soit 250 watts et 25 km/h.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Christophe MANIN évoque ensuite la note du Directeur des sports spécifiant que la délégation du handisport sera désormais exercée par discipline. Actuellement onze fédérations disposent de la délégation pour les disciplines qu'elles gèrent. Ladite note précise que l'étude des demandes tiendra compte des aspects spécifiques, tels que la classification et les projets de développement.

Aussi, il importe que la FFC s'interroge sur sa capacité à demander et à recevoir la délégation du paracyclisme. Le cas échéant, il conviendra de déterminer si cette demande doit être effectuée dès 2022 ou pour 2024.

Gilles DA COSTA souligne qu'eu égard aux valeurs de la Fédération, et notamment celles relatives à l'inclusion, la possibilité de permettre à toutes les personnes qui le désirent de pratiquer le cyclisme est un enjeu majeur.

Il rappelle que la loi de 2005 sur le handicap est basée sur le fait que le handicap n'est pas porté par une personne, mais qu'il est généré par l'environnement dans lequel elle se situe, élément déterminant de la problématique de notre regard sur le handicap.

Conséquemment, il appartient à la Fédération de s'occuper du cyclisme pour tous et partout, et de l'intégrer totalement dans ses priorités. Il s'agit d'une tendance politique particulièrement forte.

Yannick POUHEY approuve ces considérations.

Après un débat riche sur le sujet, le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition visant à effectuer les démarches relatives à la préparation d'une demande de délégation du paracyclisme pour l'olympiade en cours.

La proposition est validée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

V. COMMISSIONS

1. CACG

Christophe LAVERGNE aborde le règlement de la Commission d'aide et de contrôle de gestion (CACG) de la FFC.

Il indique que des mises à jour ont été apportées à la suite de l'élargissement des compétences du Bureau Exécutif concernant le « National 1 » Hommes et Femmes, le « National 2 » Hommes, et les équipes Continentales Femmes UCI (cf. annexe).

Le Président soumet au vote les mises à jour de la CACG.

Les mises à jour sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

S'agissant de la composition de la CACG, Christophe LAVERGNE propose au Bureau Exécutif de nommer les personnes suivantes :

- Monsieur MÉNARD ;
- Monsieur Jean-Michel TRIAL ;
- Monsieur Romain THIBAUD ;
- Madame Agathe COURBEBASSE, chargée de mission juridique au Syndicat National des Administratifs et Assimilés du Football.

Il est précisé qu'un expert-comptable ou un commissaire aux comptes viendra prochainement renforcer la CACG.

Le Président met aux voix la composition de la CACG proposée par Christophe LAVERGNE.

La composition de la CACG est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

2. Jeunesse

Cathy MONCASSIN aborde la tarification des engagements concernant la finale Nationale Route de la Coupe de France Cadets des Départements et de la Coupe de France Minimes-Cadettes 2021.

À l'instar de ce qui se pratique sur les Coupes de France de Cyclo-cross, la Commission nationale souhaite pouvoir reverser une part de l'engagement au comité local d'organisation afin de financer une partie de l'événement grâce à la contribution des pratiquants.

Jusqu'à présent, cette épreuve était inscrite au calendrier régional et appliquait la tarification fédérale des épreuves régionales. Depuis 2020, elle est devenue une épreuve officielle gérée par la DAS, régie par un contrat d'organisation et inscrite au calendrier national. La tarification des engagements peut ainsi être revue en faveur du comité local d'organisation tout en conservant une égalité pour la FFC et le Comité régional d'accueil de l'événement.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé de ne pas intégrer une nouvelle tarification sur la finale Nationale Route de la Coupe de France Cadets des Départements et de la Coupe de France Minimes-Cadettes pour 2021.

Cathy MONCASSIN propose la labellisation de 35 nouveaux clubs listés comme suit :

- AMICALE CYCLISTE BISONTINE, Bourgogne–Franche-Comté ;
- ENTENTE CYCLISTE LUXEIL VOSGES, Bourgogne–Franche-Comté ;
- VÉLO SPORT QUIMPÉROIS, Bretagne ;
- ASPTT RENNES CYCLISME, Bretagne ;
- TENDA VTT NATURA, Corse ;
- TÊTES BRULÉES VTT, Grand-Est ;
- CAEN BMX, Normandie ;
- GUIDON D'OR ÉVREUX GRAVIGNY, Normandie ;
- UC BRICQUEBEC CYCLISME, Normandie ;
- VÉLO CLUB NONANTAIS, Normandie ;
- BMX CLUB DE LIMOGES, Nouvelle-Aquitaine ;
- UNION CYCLISTE ORTÉZIENNE, Nouvelle-Aquitaine ;
- FC OLORON CYCLISME, Nouvelle-Aquitaine ;
- JARNAC VTT, Nouvelle-Aquitaine ;
- BMX CARPENTRAS, PACA ;
- SPRINTER NICE MÉTROPOLE ; PACA ;
- DURTAL VÉLO SPORT, Pays de la Loire ;
- ES SEGRÉ HAUT ANJOU (ESSHA), Pays de la Loire ;
- LE MANS SARTHE VÉLO, Pays de la Loire ;
- US PONTCHATELAINE/PONTCHATEAU, Pays de la Loire ;
- VC CHANTONNAISIEN, Pays de la Loire ;
- VC ESSARTAIS, Pays de la Loire ;
- VC SEBASTIENNAIS, Pays de la Loire ;
- VTT PAYS DE GAVOT, AURA ;

- CS CHAMONIX, AURA ;
- VC MAURSOIS, AURA ;
- VTT PRAZ SUR ARLY, AURA ;
- AS CORBEIL ESSONNES, Île-de-France ;
- OFF ROAD CYCLISTE EPONE VÉLO, Île-de-France ;
- CLUB FONTAINEBLEAU AVON, Île-de-France ;
- EC VERNOUILLET VT, Île-de-France ;
- CSM PUTEAUX, Île-de-France ;
- LAGNY PONTCARRÉ CYCLISME, Île-de-France ;
- VÉLO CLUB LE TEILLEUL, Normandie ;
- VC CHARENTE OCÉAN, Nouvelle-Aquitaine.

À ce jour, le nombre total de clubs labellisés s'élève à 409.

Le Président adresse ses félicitations à la Commission nationale Jeunesse.

Il soumet au vote la labellisation des clubs suscités par Cathy MONCASSIN.

La labellisation des clubs est validée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

3. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER énonce les labellisations soumises par la Commission nationale comme suit :

- FIMA-CYRPEO-ALIAN, Occitanie ;
- AS BIKE CROSSTEAM, Grand-Est ;
- SÖRIUS, Grand-Est ;
- ARDENNES CROSS TEAM, Grand-Est ;
- TEAM PODIOCOM, Centre-Val-de-Loire ;
- CROSS TEAM LEGENDRE, Grand-Est ;
- SEBMOTOBIKES CX TEAM, Grand-Est ;
- SCHWENHEIM CROSS TEAM, Grand-Est ;
- S1NEO LOUDEAC, Bretagne ;
- MOTRIO SAFIR GANOVA, AURA ;
- CX VENDEE PIVETEAU BOIS, Pays de la Loire ;
- OCF TEAM CROSS, Occitanie.

Le Président soumet au vote la labellisation des clubs suscités.

La labellisation est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

4. BMX

Sylvain DUPLOYER annonce que la Commission nationale s'est réunie afin d'étudier les candidatures relatives à l'organisation des Championnats d'Europe 2023 avec l'étude des modalités et le calendrier à tenir au vue du passage en BE.

5. Piste

Yannick POUÉY explicite que la Commission nationale Piste, dans sa volonté de contribuer à la pérennisation et à l'évolution du circuit international français, a étudié la faisabilité d'appliquer des droits d'engagements sur les épreuves.

Ainsi, dans un premier temps, ces droits d'engagement seraient mis en place sur les Coupes de France Fenioux Piste, car il s'agit d'une épreuve internationale inscrite au calendrier UCI et que la participation n'est aucunement problématique.

Compte tenu du budget important que représente l'organisation d'une telle épreuve sur deux jours ou deux jours et demi, les droits d'engagements permettront notamment de motiver les organisateurs dans la réalisation d'une épreuve officielle internationale.

De plus, il est primordial de pouvoir proposer annuellement un circuit cohérent et stable d'au moins trois ou quatre manches de Coupe de France Fenioux Piste pour que la Fédération puisse honorer son contrat avec son partenaire ainsi que la confiance dont il la gratifie.

Enfin, la discipline de la Piste doit entrer dans une ère moderne et se conformer à ce qu'il se fait dans les autres disciplines du cyclisme. À ce jour, la Piste est la seule discipline à ne pas avoir d'engagements payants sur ses Coupes de France et ses épreuves internationales.

Ainsi, s'agissant de la Coupe de France Fenioux Piste, la Commission nationale propose les tarifications suivantes :

- Minimes-Cadettes et Cadets : 19 euros sur la manche ;
- Juniors, Élite Hommes et Femmes : 27 euros sur la manche.

Par ailleurs, en conformité avec sa politique fédérale, le siège fédéral ne bénéficierait d'aucune reversion sur les engagements des Coupes de France Fenioux Piste. Une reversion serait uniquement faite au Comité régional du club ou à la structure organisatrice, ainsi qu'à l'organisateur.

Après discussion, il est décidé de modifier la proposition initiale de la commission nationale piste de façon à se caler sur les autres disciplines comme suit :

- sur les engagements Minimes-Cadettes/Cadets : 3,5 euros pour le Comité régional et 15,50 euros pour l'organisateur ;
- sur les engagements Juniors et Élite Hommes et Femmes : 4,5 euros pour le Comité régional et 22,50 euros pour l'organisateur.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale Piste visant à appliquer des droits d'engagement sur les épreuves.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Yannick POUÉY expose le projet relatif à la labellisation des Teams National Piste Élite et des Teams Piste Formation. Cet exposé est destiné à valider ou non les principes avant de clôturer ce dossier et de représenter cette évaluation devant le Bureau Exécutif.

Dans le cadre du process d'évolution permanent de la discipline de la Piste, et au regard de ce qui se fait — et qui est une réussite — dans les autres disciplines de la Fédération, la Commission nationale Piste souhaite mettre en place une labellisation d'équipes Piste.

Le projet est né de diverses discussions avec les acteurs et athlètes de haut niveau de la piste, ainsi que d'une réflexion de la Commission nationale Piste.

À l'instar des autres labellisations, des effectifs minimums seront requis pour les Teams National Piste Élite et les Teams Piste Formation. S'agissant de ces derniers, ils devront intégrer *a minima* une Féminine au bout de la deuxième année de labellisation.

Par ailleurs, les contreparties à la labellisation des Teams Piste Formation sont exposées.

Le Président juge l'idée de redescendre l'expertise de la DTN à la fois intéressante et innovante. Dès lors, il serait opportun d'aller au-delà plus loin dans l'encadrement du Team en développant par exemple une formation continue pour les entraîneurs, afin qu'ils puissent gagner en expertise.

Marie-Françoise POTEREAU souhaite la mise en place de mesures plus incitatives destinées à promouvoir le cyclisme féminin. Il est essentiel d'élaborer des actions dans ce sens.

Yannick POUEY entend cette demande et en fera part à la Commission nationale.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale Piste visant au principe de labellisation des structures Piste.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président met aux voix la proposition de labellisation de deux types de Teams : Teams Piste Formation et des Teams National Piste.

La proposition de labellisation de deux types de Teams est validée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

La proposition relative aux contreparties à la labellisation des Teams devra retravaillée et représentée devant le BE.

6. Vivre Vélo au féminin

Marie-Françoise POTEREAU relate le stage de préparation à la Haute-Route Ventoux qui a eu lieu à Brides-les-Bains au mois de juin et qui a accueilli six Ambassadrices. À cette occasion, une vidéo a été réalisée. Elle constituera un bel outil de promotion.

L'ensemble du Bureau Exécutif s'associe au Président pour remercier chaleureusement la Haute-Route Ventoux pour l'organisation de cet événement.

Marie-Françoise POTEREAU poursuit avec les différents événements qui se sont tenus depuis l'allègement des mesures sanitaires. Ainsi, lors des Championnats de France à Épinal, le vélo club spinalien a organisé une randonnée 100 % filles sur le

parcours desdits championnats en amont de la course Élités Femmes qui a rassemblé près de 70 femmes.

Les sorties des Ambassadrices ont pu reprendre dans plusieurs régions.

À l'occasion des animations du Tour de France, une randonnée 100 % filles a été organisée à Vierzon avec le concours de la députée du Cher et du Comité départemental du Cher. 35 femmes et jeunes filles ont participé à cet événement. Ce fut aussi l'occasion pour les enfants du centre de loisirs de valider leur troisième bloc du Savoir rouler à vélo. Par ailleurs, à la demande d'ASO, les Ambassadrices seront cette année encore présentes sur le dernier tour des Champs-Élysées le dernier jour du Tour de France.

Une conférence en distanciel (27 mai) et une conférence hybride (10 juin) ont eu lieu dans le cadre de l'opération des Métiers Pluri'elles destinée à promouvoir la sensibilisation et l'insertion des femmes dans les métiers du sport et des loisirs. Ces deux conférences ont enregistré de nombreuses participations et ont suscité de nombreuses questions, notamment en ce qui concerne la certification coach vélo. Dès le mois de septembre, les rencontres et les réunions, si possible en présentiel, reprendront avec différents acteurs – Pôle Emploi, centres sociaux effectuant de la formation professionnelle, etc. – afin de les sensibiliser à la féminisation de ces métiers.

Enfin, la cellule de veille continue d'œuvrer à la sensibilisation et à la prévention des violences sexuelles avec la mise en place de différentes actions :

- une sensibilisation des encadrants et des encadrantes des équipes lors de la réunion des DS du Championnat de France à Épinal ;
- la remise à chaque encadrant et encadrante du carnet de prévention ;
- la réalisation d'une première fiche de prévention à l'intention des encadrants et des encadrantes, dont la distribution est prévue à la rentrée de septembre.

Yannick POUHEY note qu'il serait opportun que la Fédération développe une communication plus large autour de la féminisation des métiers cyclistes eu égard aux divers enjeux afférents.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique que la Fédération a réalisé plusieurs vidéos sur ce sujet qui sont en cours de finalisation.

Marie-Françoise POTEREAU ajoute qu'en termes de communication interne, des réunions régulières ont lieu avec les Comités régionaux et départementaux afin de les tenir informés des actions organisées et de les encourager à se saisir de ce sujet.

VI. DEMANDE DE LICENCE 2022

Yannick POUHEY annonce que le support relatif à la demande de licence 2022 sera actualisé avec la nouvelle tarification.

À la suite de nombreuses questions, il tient à rappeler que l'attestation concernant le questionnaire de santé se trouve sur la demande de licence.

S'agissant du processus de demande de licence 2022, il reste identique à celui de 2021.

Xavier JAN signale la problématique des Comités régionaux qui attribuent des licences professionnelles à des coureurs d'équipes continentales étrangères alors qu'elles n'ont pas de statut professionnel. En conséquence, il conviendrait de se saisir de ce sujet avec diligence.

Yannick POUHEY confirme le sujet plus large des équipes continentales étrangères qui doit être traité, car il revêt plusieurs enjeux.

VII. TARIFICATION 2022

Gilles DA COSTA spécifie que dans le cadre du budget 2022, le Siège fédéral a choisi de s'intéresser prioritairement à la tarification des licences. Pour ce faire, il a pris appui sur la réflexion menée par le groupe de travail relatif à la réforme des licences exposée par Didier MARCHAND lors du précédent Conseil Fédéral.

Pour rappel, cette réforme a pour objectif l'accroissement du nombre de licenciés en vue d'une amélioration du produit global des licences, principal produit de la structuration budgétaire de la Fédération.

Le groupe de travail propose une uniformisation des licences hors compétition, soit les licences Jeunes, Loisirs, Encadrement et Staffs, hors arbitres, ce qui correspond à environ 70 000 licences de l'effectif total de la FFC.

Le tarif unique a été établi à 52 euros et il permet une baisse du prix des licences Encadrement. Ainsi, les personnes qui accorderont leur temps et qui mettront leurs compétences au service de la Fédération ne seront pas pénalisées.

S'agissant des licences Loisirs, le tarif passera de 46 euros à 52 euros. Cette augmentation a pour but d'éviter les glissements de certaines catégories vers la licence la moins chère. Ainsi, chaque licencié sera positionné de façon adéquate sur son activité, et l'éparpillement d'opportunité sera évité.

À l'instar des licences Loisirs, les licences Jeunes subiront également une hausse de leur tarif qui passera de 51 euros à 52 euros. Toutefois, il est rappelé qu'un certain nombre de jeunes bénéficieront du Pass'Sport, soit une réduction de 50 euros sur leur prise de licence pour 2022.

En ce qui concerne les arbitres, il a été proposé de mettre fin au couplage de la licence avec l'abonnement obligatoire de France Cyclisme. En conséquence, le tarif de la licence arbitre bénéficiera d'une baisse de 28 euros, passant de 97 euros à 69 euros.

S'agissant des autres licences (Baby Vélo, Accueil Jeunes, Sport santé, etc.), leur tarif reste inchangé. Il en est de même pour les licences Compétition.

À noter que le dispositif de fidélisation de dix euros pour le renouvellement des licences Jeunes n'est pas reconduit en 2022.

Enfin, il est précisé que la Commission nationale des finances s'est prononcée favorablement sur cette tarification.

Cathy MONCASSIN juge la tarification proposée cohérente. Cependant, elle regrette que le tarif de la licence Sympathisant ne soit pas inférieur à 52 euros eu égard à l'aide apportée par ces licenciés dans l'organisation des épreuves et au coût supporté par l'organisateur, lequel prend en charge le montant de la licence.

Gilles DA COSTA souligne que la réforme des licences n'en est qu'à ses débuts. Toutefois, il confirme que la licence Sympathisant est un sujet qui sera traité lors des prochaines étapes de la réforme, mais qu'il conviendra de prendre en compte le risque lié au glissement des adhérents vers les licences dont le tarif est moins élevé.

Yannick POUÉY estime que l'harmonisation de la tarification des licences est nécessaire et positive. Cependant, il s'interroge sur la possibilité d'accélérer le développement du nombre de licences Loisirs compte tenu de ce nouveau tarif.

Le Président explique que les questions soulevées par Cathy MONCASSIN et Yannick POUÉY ont été débattues longuement dans le cadre de la Commission des finances et qu'elles sont effectivement importantes.

Pour autant, il était essentiel de clarifier la lecture de la tarification fédérale et que les adhérentes et adhérents soient au bon niveau de licence pour éviter le glissement vers les licences les moins chères. Par conséquent, il serait judicieux de mener une réflexion sur l'opportunité de créer une primo-licence, à l'instar de celle mise en place pour les cyclosporives, pour les nouveaux licenciés qui basculeraient dans la tarification générale lors de la deuxième année.

Ludivine DESMONTS-MORNET souligne l'importance d'explicitier précisément ce que revêt le tarif d'une licence, notamment en termes de services.

Le Président partage cette considération. Il indique avoir invité Christelle REILLE à prendre contact avec Ludivine DESMONTS-MORNET pour envisager des actions de communication visant à expliquer les enjeux de la réforme des licences.

Gilles DA COSTA annonce que le reste de la tarification 2022 demeure globalement identique, excepté pour les licences ayant bénéficié d'un tarif promotionnel lors de la crise pandémique, qui ont retrouvé leur montant de 2019.

S'agissant du tarif des affiliations, il passe à 350 euros pour la labellisation Équipe Avenir BMX et à 250 euros pour la labellisation Ententes Clubs Junior. Ces augmentations sont liées à l'importance du travail requis pour l'étude de ces dossiers.

Gilles DA COSTA annonce que la tarification des droits d'engagement et des mutations demeure inchangée pour l'année 2022.

Pour ce qui est de la tarification des droits d'organisation Route, le seul changement concerne le tarif dit Covid de 315 euros pour les Nationales qui n'est pas reconduit en 2022. Aussi, les tarifs sont de nouveau fixés à 420 euros, comme en 2019.

En revanche, les droits d'organisation pour le Cyclo-cross, le BMX, la Piste, le VTT et le Freestyle seront précisés pour le mois de septembre avec une proposition de nouvelle terminologie plus adaptée.

Les conditions financières des officiels pour les différentes disciplines sont reconduites à l'identique en 2022.

Quant aux échéanciers des règlements, ils demeurent basés sur le produit des droits d'engagement de l'année 2019.

S'agissant de la quote-part régionale à l'assurance fédérale, les éléments sont les suivants :

- le montant de l'assurance fédérale sera réévalué de 3,8 % en 2022 ;
- pour les véhicules, un ajustement sera réalisé sur la base de la prime calculée par Gras Savoye au titre de 2021 en fonction de la flotte de chaque comité ;
- la facturation de l'assurance des épreuves aux Comités régionaux sera effectuée à hauteur de 50 % de la charge globale. Pour information, cette réduction fera l'objet d'un cadre de conventionnement qui sera établi pour la saison 2022.

Enfin, il est rappelé que les épreuves doivent faire l'objet d'une inscription dans Cicle-Web. Or, excepté pour les épreuves Route, les comités n'inscrivent que très rarement les autres épreuves, alors que cette inscription apporterait une plus grande fiabilité et supprimerait l'état déclaratif de fin d'année.

Le Président met aux voix la proposition de tarification pour l'année 2022 exposée par Gilles DA COSTA.

La proposition de tarification pour l'année 2022 est adoptée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

VIII. FINANCES

Gilles DA COSTA déclare que le budget rectificatif numéro un a été volontairement considéré comme un budget intermédiaire dans l'attente du budget rectificatif numéro deux afin de prendre en compte des données évolutives liées à la nature et à l'intensité de la reprise de l'activité, ainsi qu'au fonctionnement de la DTN.

Pour rappel, le budget rectificatif numéro un avait deux objectifs :

- le rétablissement, dans la mesure du possible, des éléments du budget de la FFC de l'année 2021 ;
- l'élaboration d'un dispositif d'aide aux Comités régionaux afin de pallier les difficultés qu'ils rencontrent compte tenu de l'arrêt de l'activité entre le mois de mars et le mois de mai inclus.

À ce jour, ces deux objectifs ont été atteints à la faveur de plusieurs éléments :

- un ajustement du nombre de licences qui se révèle supérieur aux prévisions établies lors du budget rectificatif numéro un, puisque l'hypothèse est de 104 000 licences, soit un produit total de 319 240 euros ;
- des précisions concernant les activités pour l'année 2021 de la DTN, laquelle prévoit une baisse de ses charges d'environ 300 000 euros.

Par ailleurs, des correctifs ont été apportés quant à :

- la cotisation foncière des entreprises qui s'établit à 31 200 euros, alors que la Fédération avait provisionné 1 000 euros ;
- la mise en place d'une provision de 303 615 euros afin de renouveler le plan de soutien en direction des Comités régionaux. Ainsi, il est proposé de réduire de moitié le montant des assurances des épreuves 2022 par rapport à la contribution sollicitée auprès des Comités régionaux, la Fédération prenant à sa charge l'autre moitié. De fait, les cotisations d'assurance imputées aux Comités régionaux ont été effacées à 100 % en 2020 et 2021 ; elles seront effacées à hauteur de 50 % en 2022, puis à partir de 2023, elles retrouveront leur niveau initial.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat du budget rectificatif numéro deux s'établit à 59 072 euros versus -226 353 euros pour le budget rectificatif numéro un.

Le Président soumet au vote les hypothèses relatives au budget rectificatif numéro deux proposées par le Trésorier général, incluant le maintien d'un plan de relance en direction des Comités régionaux et de l'activité.

Les hypothèses relatives au budget rectificatif numéro deux proposées par le Trésorier général, incluant le maintien d'un plan de relance en direction des Comités régionaux et de l'activité, sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA indique que la Commission des finances s'est également prononcée favorablement sur le budget rectificatif numéro deux.

Dans le cadre de la répartition des aides aux Comités régionaux sur la base des contributions du mécénat ASO et de l'aide au cyclisme Amateur de la LNC, la Fédération a associé à la campagne ANS les modalités d'attribution et de répartition des aides du mécénat ASO et de la Ligue.

À la suite d'échanges particulièrement positifs, Xavier JAN, le Président de la LNC, a envoyé un courrier à la FFC dans lequel il accepte le processus proposé. Il appartient maintenant aux membres du Bureau Exécutif de valider cette démarche afin que les enveloppes financières puissent être définies et attribuées aux Comités régionaux en fonction des opérations mises en œuvre. Un courrier leur sera envoyé les informant de ces différents éléments.

Le Président soumet au vote la proposition visant à donner délégation à Gilles DA COSTA afin qu'il puisse poursuivre le processus relatif à la répartition des aides ASO et de l'aide au cyclisme Amateur de la LNC.

La proposition visant à donner délégation à Gilles DA COSTA afin qu'il puisse poursuivre le processus relatif à la répartition des aides ASO et de l'aide au cyclisme Amateur de la LNC est approuvée à l'unanimité.

IX. RÈGLEMENT DES MUTATIONS 2022

Yannick POUHEY rappelle que la tarification des mutations demeure inchangée. Il en est de même pour le règlement, excepté pour les dates qui avaient été modifiées en 2020 en raison des Championnats de France Piste 2020. En 2022, les dates correspondront aux dates initiales, soit :

- du 1^{er} au 30 septembre pour les cadres techniques (encadrants) et les arbitres ;
- du 1^{er} au 31 octobre pour les autres catégories de licenciés.

X. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD indique que le travail actuel du marketing a trait principalement à la recherche et au renouvellement de partenariats.

Le premier stage Académie de Cyclo-cross proposé sur la plateforme Sport'n Connect démarrera dans les prochains jours. Ce stage compte une quinzaine d'inscrits.

Dans le cadre du Savoir rouler à vélo, plusieurs opérations ont eu lieu sur le Tour de France, notamment à Brest. Par ailleurs, la FFC est partenaire de l'opération Vélo en Grand qui aura lieu au mois de septembre à Jablines (Seine-et-Marne) lors de laquelle plusieurs démonstrations seront organisées pour les jeunes et les adultes, ainsi qu'un stage Académie de Cyclo-cross et de Gravel.

Ludivine DESMONTS-MORNET expose le dispositif média mis en place par la Fédération pour les Jeux olympiques de Tokyo :

- organisation de conférences de presse virtuelles au Japon (Route/BMX/Piste/VTT) ;
- organisation de zones mixtes lors des compétitions avec le respect strict d'un temps bien défini (une minute trente par interview et par journaliste) ;
- organisation d'un point média pour les médaillés à Tokyo au Club France ;
- organisation d'un parcours média à Paris à l'occasion du « Live des Jeux ».

Quant à la communication interne qui aura pour objectif d'engager les collaborateurs de la Fédération tout au long de l'événement, elle se déroulera en quatre temps :

- début juillet : possibilité pour les collaborateurs d'assister à un entraînement de l'équipe de France Piste et BMX ;
- 23 juillet : le Siège fédéral offrira aux collaborateurs un pack supporter comprenant un tee-shirt et un poster Mission Tokyo signé et dédié par l'ensemble des équipes présentes au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre de leur préparation olympique ;
- 26 juillet : célébration de l'ouverture des jeux autour d'un buffet japonais auquel seront conviés les collaborateurs et les Élus ;
- juillet et août : envoi d'une newsletter à l'ensemble des collaborateurs incluant le programme du jour et les résultats du jour précédent.

S'agissant des Championnats de France qui se sont déroulés à Épinal, le bilan média est le suivant :

- 120 journalistes accrédités ;
- 16 heures de direct à la télévision sur Eurosport et France.tv Sport ;
- pics d'audience : un million de téléspectateurs sur les épreuves Femmes et deux millions de téléspectateurs sur les épreuves Hommes ;

- audience cumulée : 740 000 personnes connectées sur Eurosport France et 9,5 millions de personnes connectées sur Eurosport International qui regroupe 53 pays ;
- plus de 3 000 articles de presse.

En ce qui concerne la Tricolore, le marketing de l'écosystème fédéral a été fortement activé au travers des actions suivantes :

- envoi d'une newsletter FFC ;
- création d'une bannière sur la newsletter ;
- organisation d'un jeu-concours sur les réseaux sociaux ;
- publication d'un article sur le site Internet de la Fédération ;
- organisation d'un concours avec Skoda ;
- communication sur les réseaux sociaux de VéloMag et du Pédaleur.

L'inscription à la Tricolore s'est opérée via la plateforme Sport'n Connect qui a récolté 376 inscrits issus de 44 départements différents. À noter que 56 % des inscrits n'étaient pas des licenciés de la Fédération, ce qui donne à voir le potentiel de nouveaux licenciés. Par conséquent, il conviendra d'envisager un plan d'action en leur direction.

Lors des Championnats de France d'Épinal, la Fédération a collaboré pour la première fois avec un influenceur. Il s'agissait de « Jeune cycliste dynamique », Nicolas GERVAIS, licencié de la Fédération, qui regroupe 20 800 abonnés sur YouTube et 3 600 abonnés sur Instagram.

Nicolas GERVAIS a été très actif durant et en amont de l'événement avec la publication de teasing et de nombreux contenus. Il a réalisé une vidéo sur son expérience aux Championnats de France qui devrait être publiée prochainement sur ses réseaux sociaux.

Suite à une question de Gilles DA COSTA, Ludivine DESMONTS-MORNET précise qu'il s'agissait d'une mission bénévole. L'un des objectifs de ce type de collaboration est de faire vivre aux influenceurs des expériences singulières, notamment en lui permettant de rencontrer les coureurs et les coureuses.

Lors des Championnats de France d'Épinal, la première boutique éphémère de la Fédération a été mise en place. Elle a rencontré un beau succès.

À noter que la boutique en ligne, qui comprendra trois collections (Tenue officielle, Supporter, Lifestyle), est en cours de finalisation. Elle devrait être lancée à la fin du mois de juillet.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2021 :

Piste

Coupe de France Fenioux Piste

- Lyon, du 10 au 12 septembre 2021.

Championnats de France Avenir et Élite

- Bourges, du 7 au 14 août 2021.

Championnats de France Demi-Fond

- Lyon, les 10 et 11 septembre 2021.

Championnats de France Masters

- Foix, du 16 au 19 septembre 2021.

CYCLISME URBAIN

Coupe de France BMX Freestyle Park

- Le Havre, les 28 et 29 août 2021.

VTT

Coupe de France Trial

- Vendespaces — Mouilleron-le-Captif, les 20 et 21 novembre 2021.

Championnats de France Enduro et VTTAE Enduro

- Thollon-les-Mémises, les 21 et 22 août 2021.

Les attributions 2021 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Nicolas ANDRÉ détaille la procédure officielle d'appel à candidatures pour l'organisation des Championnats de France de cyclisme sur Route comme suit :

Les enjeux :

- fixer les conditions pour se porter candidat à l'organisation ;
- favoriser l'équité et la transparence vis-à-vis des candidatures déposées ;
- stimuler un dynamisme des territoires sur l'organisation d'épreuves nationales.

Les objectifs :

- obtenir des candidatures garantissant la qualité du signataire de la convention en termes de financement et les compétences en matière d'organisation d'épreuves cyclistes ;
- choix de l'organisateur par l'exécutif sur une période fixe et communiquée ;
- stimuler plusieurs candidatures sur chaque édition.

Les étapes :

- étape 1 : chaque candidat envoie une lettre d'intention au Président de la FFC afin de prendre date (une année ou plus en amont) et d'obtenir les éléments informatifs sur l'organisation (cahier des charges, budget prévisionnel et convention d'organisation) qui seront transmis par la FFC. Le Bureau Exécutif de la FFC, se réunissant mensuellement, enregistrera officiellement les candidatures à la date la plus proche de la réception des candidatures en date butoir ;
- étape 2 : le candidat renvoie la convention signée directement par une ville ou une collectivité territoriale (Communauté de communes, Conseil départemental ou régional) qui sera en charge du support budgétaire et financier. Avec cette convention, un dossier de présentation de l'organisation (composantes, dont le budget prévisionnel, et mise en avant des atouts du dossier) est souhaité, et ce, dans le format propre à chaque candidature ;
- étape 3 : des représentants de la FFC (Élu référent/DAS/DTN) et de la LNC viendront reconnaître les parcours proposés et les infrastructures mises à disposition afin d'émettre un avis préalable ;
- étape 4 : le Bureau Exécutif de la FFC procédera à l'attribution de cette organisation avec en support les conventions signées des candidats lors du Bureau Exécutif du mois de janvier N-1. Cette date fixée préalablement connue de tous permet une équité des candidats à cette organisation qui devront rendre au plus tard le 30 novembre (pour l'édition de la saison sportive suivante), la convention signée et le dossier de candidature. Dans le cas de plusieurs candidatures, cette attribution se fera par un vote à bulletin secret et pourrait même faire suite à une présentation du projet par les candidats en séance ;
- étape 5 : la candidature retenue sera invitée sur les Championnats de France de cyclisme sur Route de l'année afin d'évaluer les aspects organisationnels et pour recevoir des mains de la ville hôte le témoin de ces championnats de l'année suivante, agrémenté d'un passage en télévision.

Chaque année, la date limite pour le dépôt des candidatures sera le 30 novembre et le Bureau Exécutif se prononcera sur l'attribution des Championnats de France de cyclisme sur Route dans le courant du mois de janvier qui suit.

Le communiqué de presse relatif au processus d'appel à candidatures pour l'organisation des Championnats de France de cyclisme sur Route sera diffusé au mois de juillet par la LNC et la FFC.

Le Président ajoute que cette procédure précise a pour objectif de sécuriser la qualité des Championnats de France et de tenter d'associer les collectivités à des sujets de développement en lien avec les enjeux de la Fédération.

Xavier JAN se réjouit de la mise en place de cette procédure. Il s'interroge sur la possibilité de diffuser sur les sites Internet de la FFC et de la LNC des images des précédents Championnats de France qui valorisent notamment les territoires d'accueil.

Le Président approuve cette idée. Il confirme que les vues aériennes des territoires constituent un atout important et qu'elles sont fortement appréciées des élus locaux et des collectivités.

Le Président soumet au vote la procédure officielle d'appel à candidatures pour l'organisation des Championnats de France de cyclisme sur Route.

La procédure officielle d'appel à candidatures pour l'organisation des Championnats de France de cyclisme sur Route est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Fabien RAFFOUX annonce qu'il est de nouveau possible pour les clubs de saisir sur leur l'espace une demande de licence faite sous format papier. Il est précisé qu'il ne s'agit en aucun cas d'un retour en arrière par rapport à la dématérialisation de la prise de licence, mais d'une possibilité réservée aux personnes ne disposant pas d'un outil numérique.

Au surplus, cette possibilité permettra également aux clubs d'enregistrer des demandes de licences lors des forums d'associations. En effet, le licencié pourra remplir une demande papier sur place que le club enregistrera sur son espace.

Par ailleurs, il est précisé qu'un club pourra afficher sa cotisation et l'intégrer au paiement global à partir de la prochaine campagne des licences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 50.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 9 septembre 2021.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY